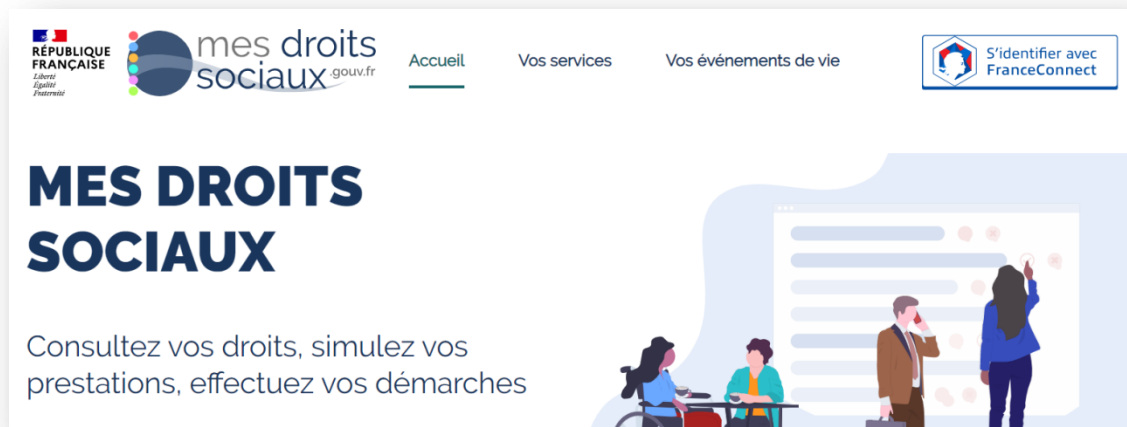


# Evaluer les aides sociales en ligne



Si la personne a un espace personnel impôts, amélioré...qui lui permet de se connecter par France Connect, le site [mesdroitssociaux.gouv.fr](https://mesdroitssociaux.gouv.fr) permet de se connecter et d'accéder à un simulateur personnalisé.

Si la personne n'a pas d'identifiants pour se connecter, le site [mesdroitssociaux.gouv.fr](https://mesdroitssociaux.gouv.fr) propose un simulateur où li conviendra de renseigner la situation de l'utilisateur.



## Quelle différence entre les 2 simulateurs ?

### Sur « mes droits sociaux », nous sommes reconnus

On consulte sa situation personnelle puisque nous sommes identifiés.

L'évaluation part de la situation connue des organismes.

### Si on ne se connecte pas, il faut partir de zéro

Il faut remplir un questionnaire qui donne toutes les informations demandées, parfois les ressources de l'avant dernière année, pour faire une estimation valable des droits

**1. VOTRE FOYER**

Vous pouvez modifier sur cet écran la composition de votre foyer pour effectuer votre simulation.

**VOUS**

ajouter un conjoint

célibataire

Important : ne pas oublier qu'une simulation ne vaut que pour le jour où elle est faite !